

## Publication des décisions disciplinaires

L'article 26 du Règlement Disciplinaire de la FFC - Titre 12 prévoit que les décisions des Commissions Régionales de Discipline peuvent faire l'objet de publications après avoir été communiquées aux personnes en ayant fait l'objet et après épuisement des voies de recours internes à la fédération.

À cet effet, la Commission Régionale de Discipline du Comité Régional de Cyclisme des Pays de la Loire ordonne la publication sur le site internet officiel du Comité de ces décisions, sauf avis contraire, qui seront effectuées sous forme de résumés et de manière anonyme, sauf décision motivée décidant d'ordonner une publication nominative.

Le 2 septembre 2025

Norbert JEANNEAU

Président de la Commission  
Régionale de Discipline